



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

**AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS**

DECISION N°0.0.0.1...:PRG/ARMP/2016

PORTANT SUSPENSION DE CADRES

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu La Constitution ;

Vu La Loi L/2012/020/CNT du 11 Octobre 2012, fixant les règles régissant la passation, le contrôle et la régulation des marchés publics et délégations de services publics ;

Vu Le Décret D/2012/128/PRG/SGG du 03 décembre 2012, portant Code des Marchés Publics et délégations de Service Public ;

Vu Le Décret D/2012/167/PRG/SGG du 22 juillet 2014, portant Organisation et Fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics ;

Vu Le Décret D/2012/173/PRG/SGG du 23 juillet 2014, portant nomination du Directeur Général de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics ;

Vu Le Décret D/2012/220/PRG/SGG du 27 octobre 2014, portant nomination des membres du Conseil de Régulation de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics ;

Vu les Arrêtés N°001 du 30 mars 2015, N°004 et N°0010 du 07 avril 2015, portant recrutement des employés de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP)

Vu les différents procès verbaux d'audition mettant en cause certains cadres de l'ARMP

DECIDE

Article 1^{er} : les Cadres dont les noms et prénoms suivent sont suspendus de leurs fonctions jusqu'à nouvel ordre.

- Dr **SACKO Ansoumane**, Juriste, Directeur des Affaires Juridiques et de la Réglementation ;
- Dr **KOUYATE Abdoulaye**, Juriste, Chef de Division Affaires Juridiques;

- **Monsieur FOULAH Emile Joseph**, Ingénieur, Chef de Division Règlementation;
- **Monsieur NABE Abdoulaye**, Economiste, Auditeur à la cellule Audit Interne ;

Article 2 : Ces cadres seront écoutés par le Conseil de régulation et le Comité de Règlement des Différends et des Sanctions, les PV d'auditions issus de la commission d'enquête administrative de la Direction Générale seront transmis au Conseil de Régulation élargi au CRDS pour traitement et décision.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.



Conakry le **29 JAN 2016**

Guillaume CURTIS

Ampliations :

CR :	1
DG :	1
Directions Techn. :	4
CEI :	1
DRH :	1
Int :	4/12